

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUSSAC-BOURG**



Nombre de Conseillers :

en exercice 15
présents 14
votants 15



L'an deux mille six, le vingt huit novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC-BOURG dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur SANTINON Maurice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/11/2006.

PRESENTS : M. SANTINON, GREUZAT, ROUSSEAU, GOURGON, Mmes PAVAGEAU, RIBEROLLE, MM. GRIMAUD, Mmes GUILLEMIN, BEAUJON, MM. MOULINAT, VANGEON, CHANDION, LAFONT, SAVOYANT.

ABSENTS EXCUSES : M. EMERY avec un pouvoir pour M. GRIMAUD.

Mme Lucette GUILLEMIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET: MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

Les élus du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Affirment** que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.
- ◆ **Demandent** :
 - La modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
 - L'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
 - Une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Le 1^{er} décembre 2006
Le Maire,
Maurice SANTINON

